



CFE-CGC Orange

Adresse postale : 10/12, rue Saint Amand - 75015 Paris

Tél : 01 46 79 28 74

E-mail : secretariat@cfecgc-orange.org

Réf. : SG/HM/2025-01-24

Orange SA

111, quai du Président Roosevelt

CS 70222

92449 ISSY LES MOULINEAUX CEDEX

À l'attention de

Monsieur Jacques Aschenbroich

Président du Conseil d'administration

et de

Mesdames et Messieurs

les administratrices et administrateurs d'Orange

Paris, le 24 janvier 2025.

Objet : demande d'intéressement supplémentaire au titre des résultats 2024.

Mesdames, Messieurs,

Le 13 février prochain, les résultats du Groupe seront officiellement annoncés. Ils vont définir la participation et l'intéressement versés aux personnels du Groupe en France.

D'ores et déjà, la communication interne, notamment lors des vœux dans les Directions opérationnelles, fait état d'objectifs atteints, voire dépassés, et la communication financière sur les résultats du T3 était de même nature : les personnels s'attendent donc à en partager les fruits.

Encore une année de partage de la valeur en baisse ?

Cependant, comme les années précédentes, malgré les communications enthousiastes et une politique de dividendes toujours plus généreuse, nous craignons que les salariés soient les grands oubliés du partage de la valeur.

En effet, en dépit d'annonces toujours positives aux marchés, force est de constater que l'enveloppe financière dédiée à l'intéressement et la participation s'amenuise d'année en année.

Depuis 2015, intéressement et participation n'ont cessé de diminuer, et poursuivront leur chute : ils sont indexés sur la masse salariale, qui diminue elle aussi régulièrement, de par la fonte des effectifs et des salaires d'embauche inférieurs à ceux des personnels qui quittent l'entreprise.

L'inflation n'est pas compensée par l'employeur, le personnel voit fondre son pouvoir d'achat

La rétribution est un élément clef, non seulement économique, mais aussi symbolique : elle donne la mesure de la considération qu'ont les dirigeants pour leurs équipes, et influence leur engagement au service des objectifs qui leur sont assignés.

Le plan stratégique « **Lead the Future** », exige toujours plus d'efforts de la part des équipes.

Le **partage de la valeur**, élément clé d'une politique sociale équilibrée, devrait être à la hauteur des efforts consentis par les personnels.

Un intéressement supplémentaire pour renforcer l'engagement des équipes

Nous demandons au Conseil d'administration de distribuer un **intéressement supplémentaire à l'ensemble des personnels du Groupe en France, y compris dans les filiales**, au titre des résultats 2024. Ce geste permettrait d'envoyer un signal fort de reconnaissance et de confiance à des équipes qui jouent un rôle déterminant dans les succès de l'entreprise.

Un tel versement présente plusieurs avantages pour l'entreprise et ses collaborateurs :

- Il est **moins coûteux qu'une augmentation salariale** (Les sommes attribuées en application de l'accord d'intéressement sont **exclues de l'assiette des cotisations de Sécurité sociale** (parts patronales et salariales))
- Il offre aux salariés une **flexibilité** : épargne dans le cadre du PEG ou du PER COL, ou versement direct en espèces.
- C'est un mécanisme connu et éprouvé qui ne génère pas de complexité supplémentaire.
- Il concerne **tous les personnels**, sans distinction entre cadres et non-cadres, permettant ainsi de renforcer l'équité et la cohésion.

L'intéressement supplémentaire peut être distribué selon des règles différentes de l'intéressement. Nous préconisons une distribution uniforme, indexée uniquement sur le temps travaillé dans l'entreprise pendant l'exercice considéré, afin d'apparaître clairement comme une gratification des efforts faits par les personnels en activité pour parvenir aux résultats attendus, dont l'atteinte était indispensable pour ne pas perdre la confiance des investisseurs.

Un signal fort pour préserver la confiance et l'engagement

Alors que le Groupe prévoit une nouvelle augmentation du dividende pour ses actionnaires, il est essentiel d'envoyer un signal positif et concret aux équipes. La confiance et l'engagement des personnels sont indispensables à la réussite collective. Un intéressement supplémentaire serait une reconnaissance tangible de leur contribution essentielle et un investissement dans leur motivation.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames les administratrices, Messieurs les administrateurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Stéphane Gouriou

Secrétaire adjoint de la Commission
Participation, Intéressement, Actionnariat
de la CFE-CGC Orange



Hélène Marcy

Vice-présidente de la CFE-CGC Orange

